



# 17<sup>ème</sup> OBIOU Historique 2011

## L'ESSENTIEL du REGLEMENT

Conforme au Règlement Commun  
des Randonnées de Type C - F.F.V.E.

### Article 1 : GENERALITES

**1.1** L'Ecurie OBIOU –Véhicules Historiques (Les Chuzins – 38350 SUSVILLE), affilié à la F.F.V.E. sous le N°672 organise, les 29 et 30 octobre 2011, Le 17<sup>ème</sup> OBIOU Historique 2011.

Il s'agit d'une **Randonnée Touristique, Cartographique ou de Régularité Historique** Nationale pour voitures d'époque, à parcours secret, basée sur la navigation routière et le respect d'une moyenne horaire.

Elle fait appel à la régularité sur environ 60% du parcours soit environ 174 des 300 km.

Le présent règlement a obtenu le visa de la F.F.V.E. n° C-11- I I est conforme aux dispositions générales de la F.I.V.A.

L'Epreuve est un rallye secret de type pénalisant se déroulant sur la voie publique de +/- **300 km** dont la moyenne horaire **n'est jamais supérieure à 50 Km/h.**

2 Catégories sont proposées : REGULARITE ou CARTOGRAPHIE.

En catégorie REGULARITE : environ 60% du parcours se fera en régularité, avec pointages dans la seconde.

Trois moyennes seront proposées, au choix des concurrents : moyenne haute, intermédiaire et basse.

En catégorie CARTOGRAPHIE : environ 80% du parcours se fera en secteurs sélectifs par la lecture de carte.

Le parcours sera représenté en road-book fléché métré (en Régularité principalement) et lecture de carte (en Cartographie principalement), ou en road-book non fléché-non métré, ou en fléché allemand (arête de poisson).

L'épreuve compte pour le **Trophée de la Route Bleue**, et le **Challenge Carto-Sud** en Catégorie CARTOGRAPHIE.

### Article 2 : PROGRAMME

Accueil des participants :	le 29 octobre 2011	à 10h00
Vérifications administratives, techniques et d'authenticité :	le 29 octobre 2011	à 10h15
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture :	le 29 octobre 2011	à 14h00
La manifestation se décompose en 3 étapes. Chaque étape se décompose en plusieurs secteurs.		
-1 <sup>ère</sup> étape le samedi en début d'après-midi	d'environ	<b>120 km</b>
-2 <sup>ème</sup> étape le samedi en début de soirée	d'environ	<b>80 km</b>
-3 <sup>ème</sup> étape le dimanche matin	d'environ	<b>100 km</b>
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture	le 30 octobre 2011	à partir de 12h00
Repas de Clôture et Remise des Récompenses	le 30 octobre 2011	à partir de 13h30

### Article 3 : VEHICULES AUTORISES A PARTICIPER - CONFORMITE - EQUIPEMENTS

Les voitures anciennes, régulièrement immatriculées avant le 31 décembre 1981, et d'exception.

Elles seront réparties en plusieurs catégories suivant la classification F.I.V.A. :

Classe E : du 01.01.1946 au 31.12.1960.

Classe F : du 01.01.1961 au 31.12.1970.

Classe G : du 01.01.1971 au 31.12.1981,

Classe M : véhicules d'exception postérieurs à l'année 1981 (*moins de 10 véhicules seront acceptés*)

Le nombre de véhicules admis au départ est de **80**.

**Est autorisé 1 seul appareil additionnel pour mesurer les distances**, de fonctionnement mécanique ou électronique.

Les radios, CB, téléphones portables sont interdits. En dehors des cas d'accident, de panne, ou d'abandon :

**LEUR UTILISATION ENTRAINERA L'EXCLUSION DE L'EPREUVE.**

### Article 4 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le parcours officiel, qui doit être obligatoirement suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il est scindé en 3 étapes et 7 secteurs de nature différente.

Le parcours est décrit dans un Carnet de Route,

soit sous forme de cartes :

- au 50.000<sup>ème</sup> en général, accompagnées d'un calque indiquant le tracé à reporter sur la carte (catégorie Cartographie),

- au 100 000<sup>ème</sup> environ, accompagnées de cases de road book, représenté en Fléché - Métré ou Non Métré (catégorie Régularité),

soit sous forme de pages de road book représenté en Fléché - Métré ou en Non Fléché - Non Métré (les 2 catégories),

soit sous forme d'une arête de poisson, également dit fléché allemand, (catégorie Cartographie).

**Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse.**

**Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, et aux Arrêtés Préfectoraux et Municipaux des agglomérations traversées.**

## SECTEURS DE REGULARITE

Portion d'itinéraire comprise entre 2 Contrôles Horaires (CH), à couvrir dans un temps idéal correspondant à **une moyenne horaire TOUJOURS INFÉRIEURE à 50 Km/h**. **3 moyennes seront proposées au choix des équipages**, une basse (environ 43 Km/h), une intermédiaire (environ 46 km/h) et une haute (environ 49 Km/h). Ce choix sera fait une fois pour toute, avec le formulaire d'engagement ou au moment des vérifications administratives. L'avance et le retard au Contrôles de Régularité seront pénalisés. Les temps sont relevés en Heures – Minutes- Secondes, (sauf mention contraire explicite de l'organisation).

## SECTEURS CARTOGRAPHIQUES

Portion d'itinéraire comprise entre deux CH, à couvrir dans un temps idéal correspondant à **une vitesse moyenne TOUJOURS INFÉRIEURE à 50 Km/h**  
Pour ces secteurs, l'organisateur distribuera le parcours sous forme d'un calque, dont les participants devront reporter le tracé sur une carte au 50 000<sup>ème</sup> du secteur concerné.  
Le calque pourra être distribué au départ d'une étape, lors d'un regroupement, ou secteur par secteur.

### **Article 6 : ASSURANCES**

Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents "à défaut ou en complément" du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.  
Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

### **Article 7 : PENALISATIONS - CLASSEMENT**

Le classement ne fera ressortir que les pénalités recueillies sur le parcours.  
Il sera établi un classement séparé pour chaque catégorie : Classement REGULARITE et Classement CARTOGRAPHIE.

Les classements se feront par addition des points obtenus sur l'ensemble du parcours, aux contrôles horaires, aux contrôles de régularité, et aux contrôles de passages erronés ou manquants. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur. En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant d'abord l'avantage au véhicule le plus âgé, puis si besoin, à la cylindrée la plus faible.  
Le classement de la Catégorie Cartographie sera celui de la manche du Challenge Carto-Sud 2010.

Les Classements seront établis en tenant compte de l'année de la voiture :  
En Catégorie REGULARITE un **COEFFICIENT** pourra être appliqué au total des pénalités accumulées au cours de la manifestation : il sera égal à 1 virgule les 2 derniers chiffres de l'année de production de la voiture  
**Exemple : 1,62 pour une voiture produite en 1962.**  
En catégorie CARTOGRAPHIE, un **BONUS de MINUTES** sera attribué en fonction de l'âge de la voiture et de l'estimation de son rapport poids/puissance. Il viendra seulement en déduction des minutes de pénalités de retard aux CH. **Exemple : 10 min de pénalisation – 6 min de bonus = 4 min de pénalisation comptabilisées.**

## PENALISATIONS

- Par minute de retard à un CH (pointage à la minute)	1 point
- Par minute d'avance à un CH (pointage à la minute)	2 points
- Par seconde de retard à un CR (pointage à la seconde)	1 point
- Par seconde d'avance à un CR (pointage à la seconde)	2 points
- Par CP manqué, erroné ou raturé ou supplémentaire, oublié, absent en REGULARITE	5 points
- Idem en CARTOGRAPHIE	
Au cours de l' Etape n° 1	3 points
Au cours de l' Etape n° 2	5 points
Au cours de l' Etape n° 3	7 points
- Par CH ou CR manqué ou passé à l'inverse de l'itinéraire	300 points
- Absence de plaque ou de n° remis au départ, ou abandon dans une étape	1000 points

### **Article 9 : ENGAGEMENT**

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à :  
**Ecurie OBIOU – V.H. / Les Chuzins / 38350 SUSVILLE**

Le nombre des engagés est fixé à **80**.

La Clôture des inscriptions se fera le **1 octobre 2011 pour la Catégorie Régularité, le 15 octobre en Cartographie**

Le montant des droits d'engagement est fixé à **230 €** pour la participation aux **4 étapes, hôtel compris**.

Pour les équipages ne souhaitant pas d'hébergement la nuit du 30 au 31 octobre, les droits sont de **180 €**

**Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de Ecurie OBIOU – V.H.**